

doc
CA1
EA
55U51
FRE

DOCS

CA1 EA 55U51 FRE

Conference de l'Unesco : rapport
la delegation du Canada. --

43268770

générale rejeta le programme et le budget élargis qu'il avait soumis. M. Luther H. Evans (Etats-Unis), élu directeur général en juillet 1953, a travaillé tout d'abord à une nouvelle orientation du programme. Les années 1955 et 1956 devaient constituer une période de transition et le programme remanié devait entrer en vigueur en 1957. En 1954, l'admission de l'URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie ainsi que le retour de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie à une participation effective portèrent à 72 le total des nations membres.

Apaisement

Dès le premier jour, la délégation soviétique demanda sans succès l'admission de la Roumanie et de la Bulgarie et le rejet des pouvoirs du représentant de la Chine. La déclaration plutôt sobre du porte-parole soviétique dénota l'attitude de l'URSS au cours de toute la session. Quant aux Etats-Unis, ils se sont scrupuleusement abstenus de toute provocation, leurs efforts visant surtout à assurer une assistance technique plus généreuse aux pays insuffisamment développés. Il n'en fallait pas plus pour incliner les deux principaux participants vers la modération et la conciliation.

Ces attitudes se sont concrétisées au cours du débat sur les obligations et les droits du personnel de l'UNESCO mettant en cause trois ressortissants des Etats-Unis qui avaient refusé de répondre à un interrogatoire sur leurs prétendues accointances communistes. Aux yeux de certains pays européens, il y allait des libertés civiles, de l'indépendance et de la liberté personnelle des fonctionnaires internationaux; pour les Etats-Unis, l'avenir même de l'UNESCO était en jeu. Mais on sut s'arrêter à temps pour éviter une sérieuse bataille de propagande et la Conférence approuva les recommandations du directeur général modelant le statut du personnel de l'UNESCO sur celui du personnel des Nations Unies.

Trois résolutions sur l'énergie atomique auraient pu être une autre occasion de conflit; il s'agissait notamment de l'interdiction des armes atomiques, du désarmement, de l'effet nocif des radiations et du contrôle de l'énergie nucléaire. Toutefois, la coopération de tous les pays intéressés a permis de fonder ces résolutions en une seule autorisant le directeur général à offrir aux Nations Unies l'entière collaboration de l'UNESCO en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de paix. La résolution fut approuvée à l'unanimité.

Une résolution soviétique en vue d'empêcher par des mesures pratiques l'usage des moyens de grande information pour la propagande de guerre allait apparemment soulever un conflit quand les Soviets, de concert avec le Canada, la Colombie, les Etats-Unis, la France, l'Inde, le Liban, le Mexique, le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie, soumièrent une résolution de rechange sur la liberté de l'information. L'approbation fut unanime, mais l'enthousiasme avec lequel on avait accueilli cette concession de l'Union soviétique se refroidit quand on en vint à interpréter le dispositif qui invitait les Etats membres à prendre des mesures pour assurer la liberté d'expression et faire disparaître les obstacles à la libre diffusion de renseignements véridiques.

Programme et budget

Pendant toute la durée de la Conférence, les pays insuffisamment développés ont insisté pour que le budget et le programme de l'UNESCO soient sensiblement élargis. La crise de 1952 ne s'est pas répétée parce que le revenu supplémentaire provenant des contributions des nouveaux membres a permis de donner suite à cette requête sans qu'il soit nécessaire de relever la quote-part des Etats membres. Pour les contributions de 1955-1956, la Conférence a approuvé par une majorité écrasante un niveau de 20 millions de dollars, augmentation de 2 millions par rapport au chiffre de 1953-1954. Le remaniement des pourcentages résultant de l'admission de nouveaux membres a valu au Canada une réduction de 3,54 à 2,77. En 1955-1956, le Canada versera environ \$554,000 contre plus de \$600,000 en 1953-1954.

Les pays insuffisamment développés ont fait approuver une résolution sur la possibilité d'établir un fonds pour le développement de l'instruction, de la science et de la culture. Selon eux, les différences en ce qui concerne la langue, les méthodes d'enseignement et la façon de concevoir la culture paralysent l'effort des spécialistes occidentaux; aussi préfèrent-ils la création d'un fonds qui permettrait d'obtenir des prêts pour la construction d'écoles, de bibliothèques et de laboratoires ainsi que des bourses d'études pour la formation de leurs propres ressortissants.

Le programme proposé par le directeur général et le Conseil exécutif fut approuvé avec de légères modifications.

Positions nouvelles

La Conférence a pris deux décisions heureuses qui vont rapprocher l'Organisation des gouvernements qui y participent: celles de remanier le programme de l'UNESCO et de modifier la structure du Conseil exécutif de façon que ses membres y siègent à titre de représentants de leurs gouvernements plutôt qu'en tant que spécialistes dans les matières qui relèvent de l'UNESCO.

Les deux dernières conférences avaient repoussé des propositions visant à modifier la structure du Conseil exécutif, bien qu'en 1952 on eût fait un meilleur accueil à une proposition de compromis du Canada, remettant à plus tard une décision à ce sujet. A la récente Conférence, une résolution des Etats-Unis en vue de modifier la composition du Conseil exécutif s'est heurtée à une rude opposition. Par ailleurs, une fois inséré le dispositif du compromis canadien, la Conférence a voté par une forte majorité pour l'élection d'un Conseil composé de représentants des gouvernements qui exerceraient au nom de toute la Conférence les pouvoirs que celle-ci leur déléguerait. Mais on retrouva au sein du nouveau Conseil de 22 membres plusieurs des particuliers et des pays qui avaient siégé en 1953-1954 et il est assez douteux que ces représentants ou leurs gouvernements changent d'attitude du jour au lendemain.

On a pu trouver paradoxal que la Conférence approuve à l'unanimité le remaniement du programme tout en adoptant une centaine d'initiatives dont plusieurs

absorberont l'attention et les ressources qui devraient être consacrées à des projets d'importance internationale. Le bilan: accord de principe sur la nécessité de condenser le programme, mais, dans la pratique, même tendance à la dispersion.

Conclusions

L'apaisement qui s'est produit à la Conférence a été le fruit de compromis et de concessions. En faisant le point au cours de la Conférence qui se tiendra à la Nouvelle-Delhi en 1956, on verra sans doute s'il est avantageux de continuer dans cette voie.

Une tâche difficile incombe au directeur général et au Secrétariat: concilier deux décisions de la Conférence, dont l'une tend à concentrer les efforts sur un petit nombre de projets importants, cependant que l'autre envisage une foule d'entreprises nouvelles. Il faudra au directeur le ferme appui des Etats membres qui souhaitent voir l'Organisation s'engager résolument dans la voie du progrès.

Les deux prochaines années seront d'une extrême importance pour le développement de l'organisme. C'est en travaillant de façon rationnelle à s'assurer sur le plan national la coopération du public que l'UNESCO pourra se stabiliser et grandir.

Annexe au

Rapport de la délégation canadienne à la huitième Conférence générale de l'UNESCO

En attendant que l'UNESCO publie un compte rendu analytique des travaux de la huitième Conférence générale et le texte intégral des résolutions adoptées, le public canadien sera sans doute intéressé à prendre connaissance des décisions suivantes:

A. EDUCATION

L'enseignement primaire et l'éducation de base recevront une attention spéciale.

1. L'éducation de base vise à fournir aux illettrés un minimum de connaissances qui leur permette d'améliorer leurs conditions de vie (hygiène, alimentation, rendement) dans le milieu où ils sont placés. Tout en approuvant le maintien des centres internationaux d'éducation de base à Patzcuaro (Mexique) et à Sirs-el-Layyan (Egypte), la Conférence recommande fortement la création de centres nationaux. Le rapport de M. W.S. Gray intitulé: "Les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture" paraîtra en 1955 et des expériences seront menées dans l'Inde et en Afrique. De plus on se propose pour 1955 de dresser le bilan des campagnes contre l'analphabétisme, de produire des textes de lecture pour les "nouveaux lettrés" et d'étudier le rôle de la femme dans l'éducation de base.
2. Enseignement pré-scolaire et scolaire. Action internationale en vue de développer et d'améliorer l'enseignement et les systèmes scolaires:
 - (a) le Bureau international de l'éducation, Genève, et l'UNESCO organisent des conférences annuelles de l'instruction publique ou sont discutés d'importants problèmes d'enseignement scolaire. Sujet à l'étude: en 1955, financement de l'instruction publique; en 1956, inspection et direction des écoles.
 - (b) Une conférence régionale sur la scolarité obligatoire aura lieu en Amérique latine au cours de 1956.
 - (c) L'enseignement relatif aux Nations Unies et aux droits de l'homme retiendra l'attention.
 - (d) Le projet concernant l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales a été soigneusement examiné à partir du rapport d'un comité d'experts. Certaines recommandations firent l'objet de sévères critiques, mais on a reconnu que l'objectif envisagé devait inspirer tout le programme de l'UNESCO et qu'il y avait lieu d'aider en 1955-1956 à l'organisation sur le plan national et régional de stages d'études consacrés à cette question.

3. Education des adultes. L'UNESCO a reçu l'autorisation d'aider les Etats membres à développer l'éducation des adultes dans le sens d'une meilleure compréhension internationale. Elle s'occupera notamment des cours d'été organisés sur une base sélective dans les pays insuffisamment développés et de ceux qui s'adressent aux femmes et aux jeunes filles.
4. Collaboration avec la jeunesse. En vue de favoriser le développement de l'éducation pour le civisme et la compréhension internationale, un système d'Associations de jeunesses sera créé en 1955-1956.
5. Subventions. On a approuvé l'octroi de subventions à 11 organisations internationales d'éducation. La subvention de 2,000 dollars proposée pour la Confédération mondiale des organisations d'instituteurs a été portée à 4,000 dollars et une subvention a été accordée à la Commission conjointe des fédérations internationales d'instituteurs.
6. Le projet d'école internationale à Paris pour les enfants des membres du personnel de l'UNESCO a été rejeté.

B. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

1. Aide à la recherche scientifique

- (a) Zone aride--Reconnaissant la nécessité d'aller de l'avant dans les recherches sur la zone aride, la Conférence a voté à cette fin des crédits sensiblement augmentés. Des études coordonnées des zones arides en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Sud asiatique seront entreprises au cours de 1955-1956. Le projet prévoit la publication de rapports détaillés et l'octroi de nouvelles bourses de recherches.
- (b) Un comité d'experts examinera pour les coordonner les recherches sur la zone tropicale humide.
- (c) Des recherches sur l'océanographie physique et la biologie marine, ainsi qu'un plan de travail révisé, ont reçu l'approbation de la Conférence.
- (d) La campagne anticancéreuse a été le point le plus controversé du programme. Après approbation puis rejet, le plan fut finalement accepté sous le titre de Recherches de base sur la prolifération des cellules.

2. L'enseignement de la science. Une conférence sur l'enseignement de la science aura lieu dans le Sud asiatique en 1955 et la préparation de manuels et de répertoires du matériel de laboratoire et d'enseignement se poursuivra.

3. Postes de coopération scientifique. La nouvelle orientation du programme a suscité une discussion sur le maintien de certains de ces postes. Après un débat prolongé, il fut décidé de les maintenir tous sauf celui de Stamboul. On dressera en 1955-1956 un bilan de leur activité.
4. Amélioration de la documentation scientifique. L'Organisation est autorisée à dispenser conseils et encouragements aux organisations internationales qui s'intéressent à la normalisation de la terminologie, à la confection de dictionnaires multilingues et à l'amélioration des traductions d'articles scientifiques.
5. Subventions. La Conférence a manifesté un vif intérêt pour le travail du Conseil international des Unions scientifiques et approuvé l'octroi de subventions au Conseil des organisations internationales des Sciences médicales, à l'Union des associations internationales d'ingénieurs, à l'Assemblée générale de l'Union internationale de biochimie ainsi qu'à l'Année géophysique internationale, dont l'activité a suscité l'enthousiasme général.

C. SCIENCES SOCIALES

1. On favorisera l'extension de l'enseignement des sciences sociales, en accordant une attention spéciale à l'assistance directe aux Etats membres et à l'enseignement des sciences économiques dans les universités.
2. Problèmes concernant la compréhension et les tensions internationales. Ce projet qui a pris pour titre: "Problèmes actuels de coopération pacifique" a subi une révision considérable à partir d'une résolution des Etats-Unis et de la Tchécoslovaquie autorisant une étude des moyens de favoriser la coopération conformément à la Constitution de l'UNESCO.
3. Problèmes relatifs aux droits de l'homme et aux minorités. La Conférence a décidé d'intensifier son travail dans ce domaine et de lancer une campagne mondiale contre la discrimination raciale.
4. Amélioration de la documentation et de la terminologie en sciences sociales. On a approuvé la publication de bibliographies, de répertoires et de listes multilingues des termes scientifiques.
5. Amélioration de la comparabilité internationale des statistiques. Une étude des normes et critères a été autorisée.
6. Des subventions sont accordées à huit organisations ou institutions internationales de sciences sociales.

D. ACTIVITES CULTURELLES

1. Les humanités dans la culture et l'éducation.
Sont autorisées:
 - (a) Une enquête et des entretiens sur le rôle des humanités dans la culture contemporaine;
 - (b) Une enquête sur l'enseignement des humanités;
 - (c) Une étude sur l'utilisation de la radio et de la télévision dans les programmes culturels;
 - (d) Une étude des cultures traditionnelles dans les centres du Sud-Est asiatique qui connaissent de rapides changements sur le plan technologique.
2. Education par les arts et métiers. Deux projets: aide aux Etats membres où les moyens d'éducation sont insuffisants; études comparatives, en Suède, en Allemagne et en URSS, des méthodes utilisées dans les régions industrielles et les régions rurales.
3. Développement des bibliothèques. Les pays insuffisamment développés qui en ont fait la demande recevront de l'aide pour l'établissement de bibliothèques et d'archives, la formation de bibliothécaires et le microfilmage de documents. En 1955 auront lieu: dans l'Inde, un stage d'études sur le développement des bibliothèques publiques; en Amérique latine, une conférence régionale sur l'échange des publications.
4. Développement des musées. Aide prévue: aux Etats membres (notamment la Birmanie, l'Inde et le Pakistan), pour le développement des musées; au Conseil international des Musées, pour l'échange international des expositions.
5. Histoire de l'évolution scientifique et culturelle de l'humanité. Les remarques du vérificateur sur la comptabilité des fonds affectés à ce travail et les doutes continuels que soulève son utilité ont inspiré la création d'un sous-comité spécial d'enquête. L'oeuvre se poursuivra à condition qu'elle soit en grande partie terminée au plus tard en 1957.
6. Relations culturelles. En 1956 se tiendra une discussion entre représentants des cultures asiatique et américaine pour reconnaître les intérêts culturels communs, analyser les causes de mésentente et déterminer les meilleurs moyens de développer les relations culturelles.
7. Diffusion des arts visuels et de la musique.
L'activité portera sur les points suivants:
 - (a) répertoires révisés des reproductions en couleur;

- (b) nouveaux albums d'art oriental et d'oeuvres de certaines autres régions;
 - (c) expositions itinérantes de reproductions;
 - (d) appui financier à la diffusion des enregistrements sur disque du Conseil international de la musique.
8. Traductions. On projette de publier une série de traductions d'oeuvres choisies, tant classiques que modernes.
9. Mise en oeuvre des conventions internationales et préparation d'accords internationaux. La Conférence s'est entendue sur les points suivants: maintien des services nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention universelle sur le droit d'auteur; convocation d'une réunion des parties contractantes à la Convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé; recommandation aux Etats membres sur les fouilles archéologiques; transmission aux Etats membres d'un projet de réglementation des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme; réunion d'un comité consultatif pour examiner l'utilité de nouveaux accords sur l'échange des publications et le microfilmage des documents.
10. Subventions. Octroi de subventions à 11 organisations culturelles internationales et de subventions accrues au Conseil international de la philosophie et des humanités ainsi qu'à l'Association internationale des arts visuels.

E. INFORMATION

Le groupe de travail établi pour étudier la réorganisation du Département de l'information a recommandé que les deux principales fonctions du Département -- relations publiques et communications entre les Etats membres -- soient séparées.

1. Compréhension internationale. L'UNESCO continuera ses travaux dans ce domaine, mais avec un budget réduit pour la production et la projection de films.
2. Libre circulation de l'information. Il importe de poursuivre la campagne d'appui aux accords internationaux proposés. Quant à la libre circulation des personnes, une recommandation sera préparée à l'intention des Etats membres.
3. Centre de documentation. La Conférence a approuvé diverses initiatives dans le domaine de la presse, du cinéma et de la radio, accordant une attention spéciale à l'échange d'informations destinées à la télévision.
4. Aide aux Etats membres pour le développement de l'information. D'importants crédits sont prévus pour les missions d'experts et les bourses de recherches.

5. Entraide internationale. Tous les systèmes des bons UNESCO sont maintenus.

F. ECHANGE DE PERSONNES

Cette partie du programme a suscité des commentaires élogieux et tous les projets en ont été approuvés avec de légères modifications. Les pays insuffisamment développés jouiront de la priorité dans l'octroi des bourses de recherches.

G. RESOLUTIONS GENERALES

1. Commissions nationales. De l'avis de la Conférence, il s'agissait d'un des points les plus importants de son ordre du jour. La structure et les méthodes de travail des commissions actuelles, leurs ressources et les difficultés qu'elles rencontrent feront l'objet d'un examen. Les Etats membres sont invités à améliorer le fonctionnement de leurs commissions. On aidera ces dernières à organiser des systèmes de coopération à l'échelle régionale.
2. Décentralisation. Le groupe de travail établi pour l'étude de cette question a recommandé la décentralisation non du programme mais de l'administration. Point de vue approuvé,

H. REMANIEMENT DU PROGRAMME

La Conférence approuve le rapport du Conseil exécutif sur le sujet et donne instruction au directeur général de préparer les programmes futurs en fonction des principes énoncés dans ce rapport. Le programme comprendra désormais deux parties - activités générales et activités spéciales - et les points suivants auront la priorité;

- (i) scolarité gratuite et obligatoire au premier degré;
- (ii) éducation de base;
- (iii) tensions sur le plan racial, social et international;
- (iv) appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Est et de l'Ouest;
- (v) recherches scientifiques pour l'amélioration des conditions de vie.

Au cours de l'année le directeur général préparera un petit nombre de projets importants qui seront exécutés en 1957-1958 d'après des plans dressés en 1956.

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20041615 7

DOCS

CA1 EA 55U51 FRE

Conference de l'Unesco : rapport de
la delegation du Canada. --

43268770